

# Compagnie des Commissaires Enquêteurs de Bourgogne (CCEBo)

## PROGRAMME DU STAGE DES NOUVEAUX COMMISSAIRES ENQUÊTEURS

-----  
Les 25 et 26 février 2025  
-----

Au siège de la DREAL Bourgogne, 19 Bis et 21 Boulevard Voltaire à Dijon, salle Auxerre (au sous-sol)  
(Stationnement : parkings à l'intérieur de l'enceinte et un autre le long de l'avenue).

### Le mardi 25 février 2025

8 h 45 - 9 h 00	Accueil des stagiaires
9 h 00 - 9 h 45	<b>1- L'enquête publique.</b> Définition. Évolution. La concertation avec le public. Participation du public à l'élaboration des projets, plans et programmes. Les différents types d'enquête. M. LECLERCQ. CCEBo.
9 h 45 - 10 h 30	<b>2- Le commissaire enquêteur.</b> Qui est-il ? Ses qualités. La désignation. Incompatibilité. Indépendance du Commissaire enquêteur. Les pouvoirs et les obligations du Commissaire enquêteur. Code d'éthique et de déontologie des membres de la CNCE. M. COLLARD. CCEBo.
10 h 30 - 10 h 40	<b>Pause</b>
10 h 40 - 11 h 30	<b>3-Organisation de l'enquête.</b> Étude du dossier. Composition du dossier. Concertation avec l'autorité ouvrant l'enquête. L'arrêté ouvrant l'enquête. Publicité de l'enquête. M. LECLERCQ CCEBo.
11 h 30 - 12 h 00	<b>4- L'enquête unique</b> - Champs. -Particularités réglementaires. Le rapport. M. LECLERCQ CCEBo <b>Les commissions d'enquête.</b> M. LECLERCQ CCEBo
12 h 00- 12 h 30	<b>5- La suspension de l'enquête. L'enquête complémentaire.</b> Procédures permettant de modifier le projet. Quand. Comment. Particularités. M. COLLARD CCEBo.
12 h 30 - 14 h 00	<b>Déjeuner sur place.</b> (Restaurant administratif cafétéria sur place de 8 à 14€).
14 h 00 - 15 h 30	<b>6- L'évaluation environnementale.</b> Madame Cécile BERNARD (Cheffe du département évaluation environnement à la DREAL

15 h 30 - 16 h 00 **7- Le rôle du Commissaire Enquêteur avant l'enquête.** Pouvoirs et obligations. Visite des lieux. Audition du porteur de projet. Signature des registres. Verrouillage du registre dématérialisé. Mise au point des modalités de réception du public. M. COLLARD. CCEBo.

16 h 00 - 16 h 15 **Pause**

16 h 15 - 17 h 00 **8- Le rôle du Commissaire enquêteur pendant l'enquête.** Réception du public, des associations, du courrier. Suivi du regroupement des observations. Réunion publique. Prolongation de l'enquête. Clôture. Autres tâches. M. COLLARD. CCEBo.

Le mercredi 26 février 2025.

9 h 00 - 9 h 45 **9- Le retour d'expérience du TA sur les rapports d'enquête.** Généralités. Déroulement de la procédure. Analyse des observations recueillies. Conclusion et avis du CE. Motivation de l'avis. Demande de compléter les conclusions du CE. Monsieur Olivier ROUSSET, Président de la 1<sup>ère</sup> chambre du TA de Dijon.

9 h 45 - 10 h 30 **10- Rôle du Commissaire enquêteur après l'enquête.** PV de synthèse, communication des observations. Auditions diverses. Audition du maître d'ouvrage. Devoir de réserve. M. COLLARD CCEBo. Exemples de dossier. Exemples de rapport et PV de synthèse

10 h 30 - 10 h 40 **Pause**

10 h 40 - 11 h 30 **11- L'autorisation environnementale, la consultation du public par Georges Leclercq**

11 h 30 - 12 h 30 **12 Le Rapport** M. COLLARD CCEBo.

12 h 30 - 14 h 00 **Déjeuner sur place.** (Restaurant administratif cafétéria de sur place 8 à 14€)

14 h 00 - 15 h 00 **13- Les conclusions et l'avis du CE.** Les règles de droit. La jurisprudence : ce qu'il ne faut pas faire et ce qu'il faut faire. La rédaction des conclusions. L'avis. Les réserves et les recommandations. M. LECLERCQ CCEBo

15 h 00 - 15 h 15 **14- Les enquêtes du code des relations entre l'administration et le public.** Champ, Particularités. M. LECLERCQ CCEBo.

15 h 15 - 15 h 45 **15- Les enquêtes relevant du Code de l'expropriation.** Particularités. L'enquête de déclaration d'utilité publique. L'enquête parcellaire. M. LECLERCQ CCEBo

15 h 45 - 16 h 15 **16- Le statut du Commissaire enquêteur.** Généralités. Régime fiscal. Régime social. Cumul. Indemnisation décret 2021-1546 du 8 décembre 2022 M. COLLARD CCEBo.

16 h 15 - 16 h 30 : Pause

16 h 30 - 17 h 00 **17- L'indemnisation.** La demande d'indemnisation. La décision d'indemnisation. Les modalités d'indemnisation. Mme Murielle SOLIGNAT chargée des enquêtes publiques TA de Dijon

17 h 00 - 17 h 15 **18 Présentation de la compagnie régionale,** Articulation. Ses ressources. Ses aides. Le tutorat. Les secteurs techniques de la CNCE. Bibliothèques. Site Internet. Le secrétariat. M. LECLERCQ CCEBo

17 h 15 - 17 h 45 **Résumé de la formation-**: sous forme-questions réponses. Bilan de la formation. MM LECLERCQ et M. COLLARD CCEBo.

**17 h 45 Fin de la formation initiale**



.....et Daniel Collard derrière l'objectif !